

CP/OSMR/260615

Public Information Division
Office of Spokesperson and Media Relations

Communiqué de presse

Martin Kobler, Chef de la MONUSCO et Jose Maria Aranaz, Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme saluent l'engagement du Gouvernement congolais à lutter contre la torture et l'impunité.

Kinshasa, 26 juin 2015 – « Je salue les efforts fournis par le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans sa lutte contre la torture et je réaffirme l'engagement de la MONUSCO à soutenir les autorités judiciaires dans leurs activités visant à mettre fin à l'impunité des auteurs de ces crimes », a déclaré Martin Kobler à l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture célébrée ce 26 juin 2015.

Depuis le 9 juillet 2011, la torture est un crime en droit interne congolais assorti de lourdes sanctions. En quatre ans d'existence, cette législation a permis de condamner à des peines de prison plusieurs agents étatiques et des membres des groupes armés pour torture comme crime de guerre ou crime contre l'humanité sur la base du Code pénal militaire et le Statut de Rome.

« Nous rappelons que la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro associée à l'ouverture systématique d'enquêtes approfondies, ainsi que la poursuite effective de chaque auteur présumé d'acte de torture ou de traitement cruel et inhumain, peuvent jouer un rôle dissuasif pour tout auteur potentiel et ainsi contribuer à l'éradication de ces actes d'une extrême gravité », a souligné Jose Maria Aranaz, directeur du BCNUDH.

Note aux éditeurs

La Journée internationale de soutien aux victimes de la torture est célébrée le 26 juin 2015, et à l'approche du quatrième anniversaire de la loi criminalisant la torture, la MONUSCO se félicite des avancées enregistrées en RDC dans la lutte contre ce fléau. Elle encourage le Ministère de la justice et des droits humains, les ONG de défense des droits de l'homme ainsi que la Commission nationale des droits de l'homme à poursuivre, en collaboration avec le BCNUDH, les activités visant à sensibiliser les forces de défense et de sécurité, les autorités judiciaires et la société civile sur la pratique de la torture et ses conséquences, sur le contenu de la loi criminalisant la torture et à veiller à sa mise en œuvre effective.

Le BCNUDH note avec satisfaction les condamnations du Général Jérôme Kakwavu pour torture comme crime de guerre en novembre 2014, et le Lt. Colonel Engangela alias « Colonel 106 » pour torture comme crime contre l'humanité en décembre 2014. Ces condamnations ont marqué l'aboutissement de plusieurs années d'efforts de la justice militaire Congolaise (sept ans pour le cas du « Colonel 106 »), qui a tout au long bénéficié de l'appui de la MONUSCO – y compris du BCNUDH - et d'autres partenaires nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'impunité. Le BCNUDH a appuyé le processus depuis les phases d'enquêtes, d'établissement de rapports et de plaidoyer jusqu'aux phases d'enquête judiciaire et du procès.